

le marché était manifestement un marché à la baisse, il n'y avait pas de clients pour les achats à terme et de toute évidence, si quelque agence ne consentait à courir le risque de cette opération, l'écroulement des cours devait s'ensuivre et le prix du blé aurait baissé bien davantage qu'il n'a fait. Comprenant cela et les graves pertes qui en résulterait, surtout pour le producteur, le Gouvernement a autorisé John I. McFarland, directeur de l'agence de vente des coopératives, à acheter du grain pour livraison future quand cela serait nécessaire pour raffermir le marché. Ainsi fut fait et l'opération a réussi à empêcher l'avilissement du prix du blé, vu que Winnipeg est la clef de voûte du marché du blé, la place qui influe sur les cours du blé sur les marchés mondiaux. L'opération a raffermi les cours et empêché la vente à sacrifice d'une quantité inusitée de blé au comptant sur le marché. Elle a aussi réparti l'écoulement du blé sur une plus longue période de temps. D'après des témoignages probants, le mouvement s'avérera un mouvement heureux du fait qu'il a maintenu les cours du blé assez fermes depuis deux ans, parce qu'il a permis, avec le cours naturel des choses, l'absorption de l'excédent de 350 à 400 millions de bissaux de blé des Etats-Unis.

Depuis deux ans, le marché du blé a été très ferme, donnant des indices d'une amélioration lente mais sûre.

Le gouvernement fédéral ne subit pas une perte immédiate du fait de cette opération, vu que nous pouvons prolonger ces marchés à terme et liquider l'opération seulement quand les cours le permettent.

Jusqu'ici, il ne nous a pas coûté un sou pour le faire et il n'est pas déraisonnable d'espérer que nous puissions liquider l'opération entière sans perdre un dollar.

Encore une fois j'assure à mon honorable ami (M. Casgrain) que j'ai mis ceci par écrit simplement par souci d'exactitude, vu l'importance du sujet et mon désir d'en faire à la Chambre le plus clair exposé qui me fût possible. Je m'arrête ici pour bien marquer la chose; et je prie mes honorables collègues, ceux surtout qui viennent de l'Ouest, d'accorder au ministère au moins un peu de coopération et d'appui lorsque nous tentons un projet de ce genre: il est clair que cela comporterait des risques, seulement nous cherchions à maintenir le grand marché canadien du blé, l'un des éléments les plus importants de notre vie économique.

Mon honorable ami a refusé ce que proposait le budget: il s'est opposé à la réduction de \$4.40 à \$4.25 de la livre sterling pour les fins de douane; il s'est opposé au projet ten-

dant à stabiliser le change; il s'est opposé aux réductions apportées à quelque trente numéros du tarif.

Quelques MEMBRES: Non, non.

L'hon. M. STEVENS: Il n'a pas voulu du relèvement d'accise sur les parfums, ni de l'augmentation dans l'impôt sur le revenu. Il s'est opposé au remaniement de la taxe sur les ventes. Il s'est opposé à la taxe sur le sucre et il a dénoncé l'impôt sur les obligations détenues à l'extérieur du Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: Par quoi l'honorable représentant légitime-t-il son assertion que l'honorable député s'est opposé aux réductions tarifaires?

L'hon. M. STEVENS: Je le trouve dans l'amendement proposé au budget, où il est dit:

Ces projets comportent le maintien de politiques, fiscales et autres, qui non seulement n'ont point apporté la moindre solution à nos problèmes d'ordre national mais qui ont pour effet, —c'est chose prouvée,—d'affaiblir le commerce...

Les relèvements d'impôt que proposent les résolutions budgétaires vont frapper le plus ceux qui sont les moins capables de porter ce fardeau.

Et il termine son amendement par ces paroles:

Pour ces raisons entre autres la Chambre est d'avis que le ministère actuel ne jouit plus de la confiance du pays.

Le très honorable représentant se lève pour demander: En quoi êtes-vous justifié d'affirmer que nous nous opposons à ces projets? Le très honorable représentant n'aime pas que ces projets soient exposés un par un.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai parlé de justification en ce qui concerne l'assertion que l'honorable député s'était opposé à des diminutions du tarif.

L'hon. M. STEVENS: C'est ce qu'il a fait.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non pas.

L'hon. M. STEVENS: Dans cette résolution l'honorable représentant de Shelburne-Yarmouth, acclamé par l'ancien premier ministre et tous ses tenants, a dénoncé tout ce que proposait le budget. Le très honorable représentant ne trouvera pas dans ce discours du 24 mars un seul mot approuvateur à l'endroit de ce que le Gouvernement a fait ou projette de faire.

Quelques MEMBRES: Parfaitement.

L'hon. M. STEVENS: Les honorables membres de la gauche en conviennent. Mais voici quelle est la situation: il est indubitable que